



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **50-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 12 décembre 2013**

Le 12 décembre deux mille treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 03 décembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 11

**Présents** : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD (pv Mme DIDIER), Sylvain CIALDELLA, Christian COIGNÉ, Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Marcel REPELLIN, Jacqueline TESSAIRE

**Absents excusés** : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Claudine DIDIER, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marylin MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Denis ROUX

**Secrétaire de séance** : Véronique GONNET

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : PREVENTION- MEDIATION SCOLAIRE**

Validation de la convention tripartite avec l'association CEMEA, le SIRD et le collège A Fleming sur la mise en œuvre de l'annexe de la convention « Médiation scolaire par les pairs, gestion des petits conflits Classe ULIS » au Collège Alexandre Fleming à Sassenage, année scolaire 2013.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

## **DELCOM 50-13**

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, une démarche de médiation scolaire par les pairs, gestion des petits conflits ».

Cette action relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, est mise en œuvre sur l'année 2013 au collège Alexandre Fleming de Sassenage.

L'Association « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est le partenaire pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action.

**La présente annexe de la convention d'appui concerne la mise en œuvre d'un travail d'accompagnement et de facilitation à la mise en place d'un « vivre ensemble » de qualité pour les élèves accueillis par le dispositif ULIS, du collège Fleming de Sassenage.**

**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire.**

**Ce dispositif accueille 12 enfants de 12 à 14 ans, en situation de handicap (retard intellectuel essentiellement) depuis la rentrée de septembre 2013.**

**Ce public spécifique nécessite une approche préalable à la mise en œuvre du projet de médiation par les pairs.**

### **Les objectifs de l'action :**

- **Faciliter la mise en place « un vivre ensemble de qualité » en accompagnant l'inclusion de ces élèves, au sein du groupe et plus largement des classes et de l'établissement scolaire, en veillant à la qualité des relations interindividuelles. (Problème de violence essentiellement).**
- **Améliorer l'estime et l'image que ces élèves ont d'eux-mêmes.**
- **Accompagner la coordinatrice de ce dispositif à la gestion de projets spécifiques.**

**Un travail d'accompagnement culturel sur 8 heures, décomposé en 4 fois 2 heures, sera proposé comme suit :**

**3 séances autour de la communication et la mise en projet collectifs des jeunes de ce groupe, au sein du collège Fleming, pour aller vers un temps convivial de partage d'un repas au restaurant et du visionnage d'un film sur la thématique de l'adolescence, en partenariat avec le service jeunesse de la ville de Sassenage.**

**Projet réalisé sur la seconde moitié du mois de décembre 2013.**

Ce travail sera porté par le comité de pilotage « médiation scolaire par les pairs » au même titre que le reste de l'action « Médiation scolaire » et supervisé par la coordination du CISPD Rive Gauche du Drac.

Le collège s'engage à financer la somme de 75 euros à l'association CEMEA, correspondant au remboursement des frais du repas, au bénéfice des élèves et de l'enseignante, partagé le 19 décembre 2013 à midi.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 980 euros à l'association CEMÉA pour la mise en œuvre de cette action, correspondant à :

Des fournitures diverses pour 70 euros.

8 heures d'intervention de 2 intervenants décomposées en 6 heures de mise en projet collectif de ces jeunes et 2 heures consacrées au repas partagé et le visionnage d'un film.

Le Principal du Collège Alexandre Fleming, informera l'ensemble de son équipe administrative et pédagogique des objectifs de l'action afin de faciliter les interventions des CEMEA.

Un bilan détaillé de l'action sera coproduit par le collège et les ceméa et transmis en comité de pilotage de la médiation scolaire.

### IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL

- **D'ADOPTER** : L'annexe à la convention tripartite entre le SIRD, les CEMEA et le collège Alexandre Fleming de Sassenage portant sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au collège Alexandre Fleming pour l'année 2013.
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 13 Décembre 2013

Le Président,  
Christian COIGNÉ

